

Si Voltaire avait disposé des médias numériques...

Quelles armes pour l'expression et la défense des droits de l'homme hier et aujourd'hui ?

Annick Judas, Lycée Blaringhem, Béthune, Académie de Lille

Niveaux et entrées du programme :	Niveau : seconde Objet d'étude : Genres et formes de l'argumentation, XVIIème et XVIIIème siècles
Numérique et projet d'enseignement	EMI : - découvrir la pluralité des outils médiatiques aujourd'hui : à côté de la persistance des médias traditionnels, le développement de nouveaux médias - comparer un média oral, un média écrit pour en voir les spécificités - réfléchir sur les règles de la communication médiatique ; prendre en compte le récepteur de la communication
Supports exploités	Documents sur l'affaire Calas Vidéo, extrait d'une conférence de l'historien Michel Tallefer Lumières, un héritage pour demain, Document de la BNF sur les Lumières. La chronologie de l'affaire Calas Image : l'estampe de Chodowiecki <i>Adieux de Calas à sa famille</i> Lettres de Voltaire sur l'affaire Calas Pierre-Olivier Sur « Oui, la prison peut devenir l'exception », article publié dans <i>Libération</i> « Prison : ce qui doit changer », article publié dans <i>Les Annonces de la Seine</i> « Prison, l'exception », dans une émission radiophonique de France-Inter Cicéron, Première catilinaire (63 av. J.-C), Victor Hugo, Discours à l'assemblée (sur les caves de Lille) (1851), Patrice Spinosi , extrait d'une émission radiophonique (2012)
Objectifs littéraires et culturels	- autour de l'étude de <i>Zadig</i> de Voltaire, aborder le mouvement des Lumières et ses combats contre le fanatisme, l'esclavage, l'injustice - travailler sur les formes et procédés de l'argumentation en élargissant à des textes et documents d'autres époques, jusqu'à nos jours - réfléchir sur l'impact et la portée des différents moyens d'expression - utiliser différents médias pour argumenter, en prenant en compte le récepteur
Ressources numériques et outils informatiques mobilisés	Recherche sur Internet TBI Salle pupitre Pour les productions : suite bureautique ; logiciel de dessin ; Audacity ; Windows Movie Maker ; Facebook ; blog
Compétences exercées	Rechercher et sélectionner des informations Lire des textes, des médias, en réfléchissant à leur contexte de production Produire une écriture médiatique en utilisant le langage adapté au support (par exemple une affiche, un tract), en tenant compte du destinataire, en se servant des logiciels appropriés
Les étapes du projet	- Recherche par groupes sur l'action de Voltaire dans l'affaire Calas, et les prises de position d'un avocat contemporain dans le débat sur la peine de prison - Mutualisation et réflexion sur les médias - Comparaison de deux médias sur le même sujet : écrit (article de presse) et oral (interview radiophonique) - Etude d'extraits de discours : observation des procédés argumentatifs - Production : argumenter pour défendre les droits de l'homme.

Pourquoi recourir au numérique ?

Faire réfléchir sur l'action de Voltaire dans l'affaire Calas est l'occasion de travailler sur les stratégies argumentatives, dans l'écriture bien sûr mais aussi dans le choix des supports et des destinataires ; on rejoint dans ce travail des objectifs de l'éducation aux médias puisqu'il s'agit pour les élèves de comprendre et de s'approprier des langages et des modes de communication. La problématique de l'activité portait sur les médias utilisés pour convaincre et persuader. Or aujourd'hui on ne peut pas mener une réflexion sur ce qu'est communiquer pour convaincre en faisant l'impasse sur les médias numériques, et les programmes nous incitent à les étudier en listant parmi les compétences à faire acquérir aux élèves « connaître la nature et le fonctionnement des médias numériques, et les règles qui en régissent l'usage ».

Le recours au numérique s'imposait puisque le numérique était au cœur même de la réflexion : il s'agissait de comparer les formes médiatiques pour être capable de produire l'objet médiatique le plus approprié aux informations à diffuser, aux arguments à défendre, en réfléchissant à ses impacts sur le public visé.

Pour la production finale, le choix des supports était libre, pour pousser les élèves à traduire des arguments d'un langage à l'autre pour les communiquer à différents publics (par exemple du texte à l'image, de l'écrit à la mise en voix, du langage journalistique au langage plus familier du blog), mais aussi pour leur permettre d'exercer leur créativité.

INTRODUCTION

L'activité prend place dans un projet intitulé « Combats des Lumières, combat de toujours », en prolongement de l'étude de *Zadig* en œuvre complète. Il s'agissait de faire comprendre aux élèves, à travers des exemples concrets, que les principes des Lumières nous éclairent encore aujourd'hui, et que les combats que les philosophes du XVIIIème siècle ont initiés sont encore à poursuivre. La confrontation entre l'action de Voltaire dans l'affaire Calas et l'engagement d'avocats contemporains sur la peine de prison et les conditions d'emprisonnement amène à constater les mêmes motivations, le même engagement en faveur des droits de l'homme. Il s'agissait aussi de découvrir les moyens d'action pour avertir et mobiliser l'opinion publique : les moyens rhétoriques, les procédés argumentatifs dans le discours écrit et oral, et les moyens techniques, les médias. Enfin, pour que les élèves puissent s'approprier ces outils et procédés, ils ont été invités à mener, par groupes, leur propre campagne pour la défense des droits de l'homme.

Séance	1	Recherche par groupes (2 fois 1 h)
--------	----------	---

La classe est dédoublée, et chaque groupe dispose d'une séance en salle pupitres. Les élèves ont à répondre à partir de documents fournis et d'une recherche sur Internet à un questionnaire qui comporte deux axes : le repérage des faits et des prises de position, et des observations sur la manière de procéder des auteurs pour les défendre.

Le groupe 1 travaille sur Voltaire et l'affaire Calas. Les élèves, par binômes, ont à établir, à partir de documents et des liens proposés, une chronologie simple des principaux faits, puis à étudier l'action de Voltaire, son but et les moyens qu'il met en œuvre pour y parvenir.

Le groupe 2 est confronté aux prises de position d'un avocat contemporain dans le débat sur la peine de prison. Les élèves doivent trouver à l'aide des documents et en cherchant sur Internet quels sont ses constats et propositions sur les prisons, et comment il a utilisé les médias pour les faire connaître.

(Voir en annexe les questionnaires)

Séance	2	Mutualisation et réflexion sur les médias (2 h)
--------	----------	--

La séance permet de corriger les questionnaires et de mutualiser les constats.

Le TBI est utilisé pour présenter à l'ensemble de la classe les documents de travail de chacun des deux groupes, et les élèves sont invités à expliquer à la classe le résultat de leur recherche.

On peut ainsi comparer les moyens d'action du passé et du présent.

Le parcours rapide de quelques-unes des nombreuses lettres écrites par Voltaire au moment de l'affaire Calas, (accessibles en ligne), l'observation des noms des destinataires, des dates d'envoi, ont permis à la classe de constater que Voltaire (« blogueur avant l'heure ») a mis à contribution tout son réseau social pour faire réagir tous les gens qu'il pouvait toucher. Le célèbre « Criez et que l'on crie » exprime bien sa volonté de mobiliser ce qui commence à constituer une opinion publique. Il s'adresse aussi à un public plus large par des publications (dont le Traité sur la tolérance), et en favorisant la diffusion d'estampes représentant les adieux de Calas à sa famille.

La même volonté d'alerter l'opinion se retrouve chez les intellectuels d'aujourd'hui, qui s'expriment avec tous les moyens actuels pour s'adresser d'une part aux membres de leur communauté professionnelle, dans la presse spécialisée, des blogs ou des sites de réseaux sociaux, d'autre part au grand public, par la presse, la radio, la télévision.

La mutualisation met en lumière des notions importantes pour l'argumentation et pour l'EMI :

- la notion d'opinion publique
 - naissance d'une opinion publique au XVIIIème siècle, que Voltaire sait exploiter : « Il n'y a qu'une grande protection : le cri du public, ému et attendri, devrait l'obtenir. »
 - l'opinion publique aujourd'hui surinformée, et dotée d'outils pour réagir : commentaires, sondages en ligne, des « J'aime », des tweets...
- la notion d'engagement
 - Voltaire écrivain engagé : un écrivain qui utilise sa notoriété pour défendre la justice et la tolérance
 - l'engagement aujourd'hui de personnalités, mais aussi de citoyens ou de groupes de citoyens grâce aux moyens médiatiques actuels
- l'évolution des médias

Voltaire n'utilise pas la presse, encore à ses débuts à son époque. C'est par les lettres qu'il alerte et fait agir ses relations, son réseau social. C'est par des publications qu'il touche le public.
- Des constats sur les médias aujourd'hui
 - la convergence des médias
 - le web comme caisse de résonance : la duplication des informations
 - le pouvoir d'expression médiatique de l'individu, des citoyens
 - grâce aux moyens numériques d'expression, d'autopublication
 - grâce au pouvoir de rediffusion et de recommandation des réseaux sociaux
 - le pouvoir de l'image : déjà reconnu par Voltaire, très important aujourd'hui
- la diversité des publics et des moyens d'expression

Selon le destinataire auquel on veut s'adresser (une personnalité, des amis, une communauté, le grand public), on n'emploiera pas les mêmes moyens d'expression (supports, arguments, procédés).

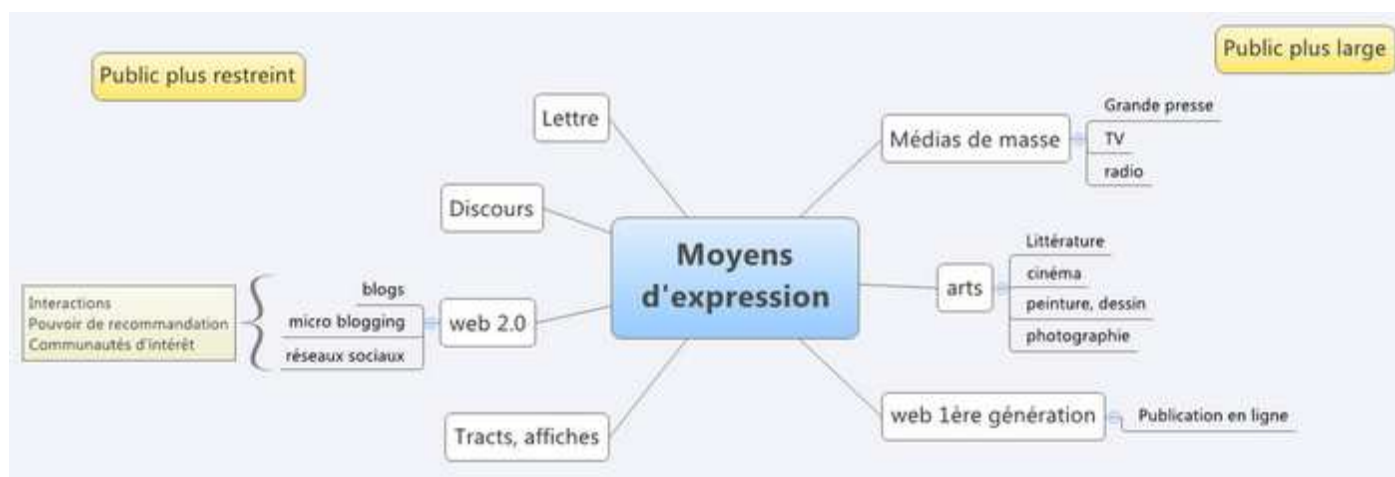
A la fin de la séance, un sujet de production est proposé aux élèves :

Vous êtes Voltaire aujourd'hui, et vous voulez mener campagne contre une atteinte aux droits de l'homme qui vous indigne. Par groupes de trois ou quatre, choisissez un thème ; chacun doit contribuer à la campagne par une production utilisant un média différent (dont au moins un média traditionnel et au moins un média numérique par groupe).

Les activités suivantes, dans les autres séances, serviront à préparer ce travail.

Quel média choisir ? Quel langage adopter ? Quels arguments ? Le choix devra se faire en fonction du public visé.

On construit une carte heuristique pour représenter la diversité des moyens d'expression. Elle peut se lire dans le sens des aiguilles d'une montre, du public le plus large au public le plus restreint. On remarque que si les publications sur les blogs ou sur les réseaux sociaux sont souvent visibles par tous, elles ne s'adressent souvent en réalité qu'à une petite communauté. Le discours et la lettre ont des statuts divers (discours devant une assemblée dans une salle, ou relayé sur un grand média ; lettre à un destinataire ou lettre ouverte...).



Séance	3	Comparaison de deux médias sur le même sujet : écrit (article de presse) et oral (interview radiophonique)
--------	----------	---

L'avocat Pierre-Olivier Sur défend la même thèse dans un article publié dans le journal Libération, « Oui, la prison peut devenir l'exception » et dans une brève émission radiophonique accessible en podcast, « Prison, l'exception » ce qui permet d'étudier l'argumentation et de comparer les spécificités des supports .

En salle pupitres, les élèves disposent des supports suivants :

- l'article de Libération « Oui, la prison peut devenir l'exception » (formats PDF et traitement de texte)
- l'interview radiophonique (fichier mp3)
- ensuite sa transcription en traitement de texte

Sur l'article en PDF, on observe la disposition, l'habillage, et leur intérêt.

Puis individuellement, les élèves travaillent sur l'article au format texte : en surlignant, ils ont à repérer les liens logiques, à retrouver le plan de l'argumentation.

Après correction, ils ont un temps pour écouter individuellement la courte interview radiophonique (4 minutes) et la comparer à l'article écrit.

Constats collectifs : un texte oral plus simple, avec des effets rhétoriques perceptibles, que l'on identifie (en particulier de nombreux effets d'insistance).

A l'aide de la transcription et du fichier audio, les élèves, dans un temps de travail individuel, relèvent ensuite d'autres éléments qui différencient l'article de l'interview : les traits d'oralité, l'énonciation (l'implication du locuteur, la prise en compte du destinataire).

Séance	4	Étude d'extraits de discours
--------	----------	-------------------------------------

Étude d'extraits de discours : les procédés oratoires : Cicéron (novembre 63 av. J.-C), Victor Hugo (mars 1851), Patrice Spinosi (décembre 2012)

On constate que le moyen d'expression le plus ancien, le discours oral, n'a pas disparu et au contraire se diffuse plus facilement grâce au podcast. On note également que ces textes ne relèvent pas de l'oral spontané mais portent les marques de l'art oratoire.

La lecture comparative permet de repérer des procédés pour toucher le public : registres polémique ou pathétique, procédés oratoires.

Production

Rappel du sujet proposé aux élèves :

« Vous êtes Voltaire aujourd'hui, et vous voulez mener campagne contre une atteinte aux droits de l'homme qui vous indigne. Par groupe de trois, choisissez un thème ; chacun doit contribuer à la campagne par une production utilisant un média différent (dont au moins un média traditionnel et au moins un média numérique par groupe). »

La production par les élèves de supports pour une campagne médiatique sert d'évaluation.

Critères d'évaluation:

- Respect de la consigne : respect du sujet (contre une atteinte aux droits de l'homme) ; utilisation de plusieurs médias différents (5 points)
- Argumentation : pertinence des constats ; arguments en nombre suffisant ; emploi de liens logiques (5 points)
- Accroche : ton ; slogans, titres ou intertitres ; emploi d'images, de schémas ; choix des couleurs (5 points)
- Réalisation : aspect visuel, disposition, soin (5 points)

Les productions sont à faire à la maison. Dans chaque groupe, les élèves peuvent utiliser les mêmes arguments, en adaptant la formulation ou la présentation au support choisi.

Séance	5	Présentation des productions des groupes
--------	----------	---

Chaque groupe présente sa campagne à la classe. Certains documents (dessin, lettre manuscrite) ont été numérisés par le professeur, d'autres sont sous forme de captures d'écrans (page Facebook réelle ou fictive, blog réel ou fictif) pour une présentation plus facile avec le TBI, et la consultation ultérieure sur l'ENT.

Dans cette classe constituée d'une grande majorité de filles, le thème qui est revenu le plus souvent a été celui de l'inégalité entre les hommes et les femmes, qui visiblement les indigne ; certains ont dénoncé la maltraitance des enfants, ou la peine de mort qui est encore appliquée dans bon nombre de pays ; plusieurs groupes ont défendu le droit au mariage pour tous. Les supports ont été très variés : des articles de presse, des tracts, une affiche, des blogs, des pages Facebook, un montage vidéo, une émission radiophonique très réussie sous forme d'interview.

Il ne s'agit pas de tout lire – seules la vidéo et l'interview radiophonique sont présentées entièrement) mais de justifier les choix (public visé, support, mise en forme). L'affichage sur le TBI permet de prendre la mesure de l'importance de l'aspect visuel : même si on ne lit pas l'intégralité d'un article, les titres et intertitres, les illustrations doivent donner une idée du contenu, faire passer déjà des idées clés. Les élèves apprécient particulièrement cette séance.

HARCELEMENT DE RUE, UNE EPUISANTE BANALITE.

Le documentaire de Sofie Peeters intitulé «Femme de la rue» fait polémique depuis quelques temps sur les réseaux sociaux. En effet, l'étudiante en cinéma retrace un phénomène bien connu de toutes les femmes, le harcèlement dont elle est victime lorsqu'elle marche dans la rue, dans un quartier populaire de Bruxelles.

Le harcèlement de rue, ou le fait de se faire aborder, voir verbalement agresser par des inconnus sort enfin de l'ombre. Toutes les femmes sont, un jour, confrontées à une forme de harcèlement de rue : les apostrophes "Hey Mademoiselle, t'as pas un 06", "Bonjour, vous êtes charmante", les propositions : "Tu es très belle, t'as cinq minutes pour qu'on discute ?". Des remarques agaçantes quand elles sont répétées. Et puis, parfois, des insultes, des comportements étrangement menaçants suite à un refus de conversation par exemple.

En tant que femme, je trouve cela éloquent que 25% des femmes entre 18 et 20ans ont peur dans la rue, que 20% se sont déjà fait insultées et que 10% ont subi des gestes imposés comme des caresses ou des baisers. N'est ce pas la preuve d'une société sexiste ?

Qu'est ce qu'être harcelé ?

« Le harcèlement est un enchaînement d'agissements hostiles dont la répétition affaiblit psychologiquement la personne qui en est la victime. » A partir du moment où vous refusez et que suite à cela l'individu insiste, c'est une forme d'harcèlement.



Le harcèlement de rue face à la loi.

En Belgique, suite à la diffusion de ce film, toutes ces insultes, qu'elles soient sexistes, racistes, homophobes ou autres, sont désormais passibles d'une **amende comprise entre 75 et 250 euros**.

Le Parlement français, lui, qui vient tout juste d'adopter une loi contre le harcèlement sexuel, le 6 août 2012 dernier.

Ces injures à caractère sexuel dans un espace public sont passibles de **22 500€ et de 6 mois de prison** seulement. Pour cause, seules les injures à caractère raciste sont considérées comme un trouble à l'ordre public.

Mais les plaintes se font rares. Il ne faut pas se sentir coupable et même si les preuves sont difficiles à avoir quand une enquête judiciaire est ouverte, il ne faut pas hésiter à se défendre !

LA RUE NE DOIT PAS ÊTRE UN ENDROIT OU LES HOMMES FONT LEUR LOI !

La sanction de la loi est-elle la seule solution ?

Bien sûr, la loi est importante elle permettrait aussi de montrer la volonté de lutter du gouvernement contre ces agressions. Mais elle ne suffit, peut-être pas. Il faut surtout combattre les stéréotypes. Il faudrait commencer par l'éducation de l'égalité et le respect de l'autre dès le plus âge, filles et garçons. Pour enfin que les Français prennent conscience que ces comportements sont inacceptables et doivent cesser. Passons rapidement de l'étonnement dans la situation à l'action d'une solution !

Et vous messieurs, qu'en pensez-vous ?

«Je n'ai jamais été concernée par du harcèlement sexuel à proprement dit, mais comme beaucoup de filles j'ai déjà été accostée dans la rue sans raison ou insultée parce que j'étais en jupe, et du coup j'ai eu l'impression de n'être qu'un "bout de viande".» Estelle, 19 ans

Mesdames,
vous faites-vous
souvent interpeller
par des hommes
dans la rue ?

Un article sur le harcèlement de rue subi par les femmes.



Un blog sur les inégalités hommes-femmes

La peine de mort ?

Favorites

- Fil d'actualité
- Messages
- 26 Événements
- Retrouver des amis

Pages

- Les droits de l'Homme

Intérêts

- Est-ce juste ??
- Au Etats-Unis
- En Chine

Groupes

- Créer un groupe...

Applications

- Espace Applications
- Fil de jeux

Statut Photo/vidéo Question

Exprimez-vous.....

La peine de mort était courante dans les civilisations anciennes, car tout meurtrier méritait la mort. Mais il faut aussi défendre le respect du droit de vie accordé à chacun. Il s'agit d'un meurtre commis par l'État, avec préméditation et sang-froid, ce qui est cruel, inhumain et dégradant infligé au nom de la justice.

Aujourd'hui, plus des deux tiers des pays du monde ont aboli la peine de mort en droit ou en pratique, ce qui prouve donc que cette peine est reprochable et inadaptée puisqu'elle est remplacée par d'autres condamnations.

La peine de mort est opposée aux valeurs fondamentales de l'humanité. Puisque 42% des condamnés à mort aux États-Unis sont noirs tandis que la population noire, à l'échelle du pays, représente 11%. Elle retire donc le droit de vie à ces personnes qui n'ont pas eu les mêmes facilités que les autres.

Ce châtiment viole le droit à la vie dont parle la constitution des droits de l'Homme et du citoyen.

Une page Facebook sur la peine de mort.

Liens

- https://www.youtube.com/watch?v=i57X_3RNT1I) Vidéo sur l'action de Voltaire dans l'affaire Calas
- <http://classes.bnf.fr/rendezvous/pdf/Lumieres.pdf> Lumières, un héritage pour demain, Document de la BNF
- <http://www.site-magister.com/afcal.htm>) la chronologie de l'affaire Calas
- [Lettres de Voltaire sur l'affaire Calas](#) (blog Monsieur de Voltaire : la correspondance de Voltaire)

- Pierre-Olivier Sur, « Oui, la prison peut devenir l'exception », article publié dans le journal *Libération*
http://www.poscriptum.fr/Grand-debat-de-societe-la-prison-suite_a413.html
http://www.liberation.fr/societe/2012/09/10/oui-la-prison-peut-devenir-l-exception_845281
- Pierre-Olivier Sur, « Prison, l'exception », podcast :
<http://www.franceinter.fr/emission-a-la-barre-justice-prison-l-exception-maitre-pierre-olivier-sur>

- Patrice Spinosi , extrait d'une émission radiophonique (décembre 2012), podcast
<http://www.franceinter.fr/emission-a-la-barre-justice-patrice-spinozi>

Intérêt et enjeux de l'exploitation du numérique

Les élèves ont été amenés à exercer des compétences qui deviennent de nos jours essentielles dans la poursuite des études, y compris et peut-être surtout dans la voie littéraire ; des compétences informationnelles : savoir chercher des informations, savoir « lire » un média numérique ; des compétences sociales : mener à bien un projet en équipe, produire un document numérique en tenant compte du destinataire ; des compétences techniques pour la mise en œuvre des technologies numériques.

Effets sur la gestion de classe

L'utilisation du TBI facilite le travail de la classe et concentre l'attention des élèves, que ce soit pour élaborer collectivement une carte heuristique ou pour mutualiser des travaux. Les élèves prennent plaisir à découvrir les réalisations des autres groupes.

La présentation par les élèves de leur propre production les invite à prendre une distance réflexive sur leur travail, pour justifier leurs choix, pas seulement du sujet qui les a touchés, mais aussi du support : pourquoi, par exemple, ont-ils choisi de s'exprimer sur Facebook, à qui s'adressaient-ils, leur langage était-il approprié au support et à l'objectif visé ? Ils sont ainsi conduits à produire un métadiscours sur leur réalisation.

Ecueils à éviter

Peu de groupes ont réellement travaillé en commun : les « campagnes » consistent plutôt en une juxtaposition de travaux individuels, et manquent d'unité, que ce soit dans le choix des arguments ou dans le graphisme par exemple. Il faudrait, avant de lancer les élèves dans la production, les faire réfléchir davantage sur la notion de campagne. Il faudrait aussi, pour éviter cet écueil, encadrer davantage la phase de préparation en la commençant en classe, en salle pupitres, et en faisant découvrir aux élèves des outils de travail collaboratif comme un wiki. Mais cela implique de passer plus de temps, ce qui était difficile dans le cadre de la séquence. Ce pourrait être une activité à développer dans l'enseignement d'exploration Littérature et société.

DOCUMENTS ANNEXES

LES QUESTIONNAIRES (séance 1)

L'affaire Calas

Documents

1. Vidéo sur l'action de Voltaire dans l'affaire Calas (extrait d'une conférence de l'historien Michel Tallefer)
2. Document de la BNF sur les Lumières. Voir en page 2 : Voltaire, héros de la tolérance
3. Document sur l'affaire Calas (source : le site Magister)
4. Image : l'estampe de Chodowiecki *Adieux de Calas à sa famille*
5. Lien : Lettres de Voltaire sur l'affaire Calas (blog Monsieur de Voltaire : la correspondance de Voltaire)

Questionnaire

A. Les faits

1. La chronologie de l'affaire Calas : tableau à compléter (voir doc 3)

13 octobre 1761	
10 mars 1762	
	Début de l'action de Voltaire
9 mars 1765	

2. De quoi Calas a-t-il été accusé ? (voir doc 3)
3. Comment s'explique le fait que les juges de Toulouse aient cru Calas coupable ? (voir doc 1 et 3)

B. L'action de Voltaire

1. Qu'est-ce que Voltaire cherche à obtenir ?
2. L'action de Voltaire est appelée « campagne » dans le document vidéo et dans le document BNF. Quel est le sens de ce mot ?
3. Voir le lien Lettres de Voltaire sur l'affaire Calas

Cette page reproduit les lettres écrites par Voltaire à propos de l'affaire Calas. D'autres pages sont accessibles par le menu à gauche Affaire Calas : liens En direct par Voltaire.

Sur cette page, Voltaire est appelé « un blogueur avant l'heure ». Qu'est-ce qui peut justifier cette appellation ?

4. Voltaire encourage la publication d'une estampe de Daniel Chodowiecki représentant les adieux de Calas à sa famille. (voir doc 3 page 2) Pourquoi est-ce important à ses yeux ?

5. Qu'est-ce que le Traité sur la tolérance ? En quelle année a-t-il été publié ?

6. Complétez le tableau suivant pour lister les différents moyens d'action employés par Voltaire, en précisant le type de destinataire quand c'est possible. Vous pouvez utiliser les observations faites dans les questions précédentes. Trouvez au moins quatre moyens.

Moyens d'action	Destinataires

7. Au-delà du soutien à la famille Calas, que vise Voltaire à travers cette affaire ?

8. A votre avis, quels moyens Voltaire aurait-il utilisés à notre époque ?

L'opinion de Pierre-Olivier Sur à propos de la peine de prison

Introduction

Le ministère de la Justice vient d'organiser une consultation sur les moyens de prévenir la récidive après une peine de prison. Ce travail de trois mois a été appelé Conférence de consensus. Le prison pose la question des droits de l'homme puisqu'elle prive de la liberté. Elle est aussi un moyen pour la société de se protéger.

Pierre-Olivier Sur a réfléchi sur la question de la peine de prison.

L'objectif de votre travail est de trouver à l'aide des documents et en cherchant sur Internet quelle est son opinion et comment il a utilisé les médias pour la faire connaître.

Documents

Doc 1 Article du journal Libération

Doc 2 Les Annonces de la Seine (extrait)

Questionnaire

A. Qui est Pierre-Olivier Sur? (2p)

1. Sa profession :
2. Sa fonction actuelle :

B. L'article de Libération (doc 1) (6 p)

1. Quelle est la date de l'article ?
2. Quelle est la thèse de Pierre-Olivier Sur : que veut-il montrer dans l'article publié dans Libération ? (en une phrase)
3. Cherchez cet article sur Internet. Sur combien de sites le retrouvez-vous ?
Noter 2 adresses de sites qui vous semblent importants
4. Que peut-on en conclure à propos de l'information sur Internet ?

C. Les Annonces de la Seine (6 p)

1. Qu'est-ce que Les Annonces de la Seine ? Cela n'existe-t-il que sous forme papier ? Sinon, sous quelle autre forme ?
2. Lire l'article de Pierre-Olivier Sur dans le document Les Annonces de la Seine
Quels sont les trois arguments de Pierre-Olivier Sur contre les prisons françaises ?
3. Ce texte reprend l'intervention de Pierre-Olivier Sur dans un débat organisé par l'Institut Montaigne (une association qui est un groupe de réflexion). Quelles traces trouve-t-on de ce débat sur Internet ?
Noter 2 adresses de sites qui vous semblent importants.

D. Quels médias, quels supports Pierre-Olivier Sur utilise-t-il pour s'exprimer ? (6 p)

1. Vous pouvez utiliser les observations faites dans les questions précédentes. Complétez en cherchant sur Internet..
Trouvez au moins quatre moyens d'expression.
2. Quels autres moyens d'expression aurait-il pu utiliser sur Internet ?

COMPARAISON D'UN ARTICLE DE PRESSE ET D'UNE EMISSION RADIOPHONIQUE (séance 3)

Oui, la prison peut devenir l'exception,

Par PIERRE-OLIVIER SUR Avocat à la cour, CLÉMENCE WITT Avocate à la cour

(article publié dans le journal **Libération**, 11 septembre 2012)

«Nos prisons sont pleines, mais vides de sens.» Cette formule de la nouvelle garde des Sceaux, Mme Christiane Taubira, porte l'espoir que la France puisse enfin se doter d'une doctrine carcérale efficace et humaine dans le cadre d'une politique pénale cohérente. Car contrairement aux idées reçues, la prison peut devenir l'exception, tandis que la prévention de la récidive doit demeurer l'objectif. Et puisque l'on a été habitué à la culture des chiffres, nous allons démontrer qu'il est possible de diviser par deux le nombre de prisonniers en France, tout en améliorant les statistiques de la délinquance.

Pour atteindre cet objectif, trois mesures d'urgence s'imposent. Premièrement, extraire les détenus souffrant de pathologies psychiatriques nécessitant un suivi médical (20% de la population carcérale). Deuxièmement, ne plus incarcérer les détenus en attente de jugement et donc présumés innocents (25% de l'effectif). Troisièmement, libérer plus systématiquement - mais avec placement sous surveillance électronique ou suivi en milieu ouvert - ceux qui sont en fin de peine (20% supplémentaires). En recoupant ces trois chiffres et en y retranchant la part incompressible que l'impératif de sûreté publique interdit de libérer, ce sont déjà près de 50% des 66 748 détenus que l'on doit sortir de prison.

Par ailleurs, trois mesures durables sont envisageables. Premièrement, créer une peine de probation, définie par le Conseil de l'Europe comme «l'exécution en milieu ouvert d'une peine ou d'une mesure pénale comportant suivi, conseil et assistance dans le but de réintégrer socialement l'auteur de l'infraction et de contribuer à la sécurité collective» pour remplacer les courtes peines d'emprisonnement. L'initiative a d'ores et déjà été annoncée par la chancellerie. Deuxièmement, renforcer l'encadrement et le suivi des personnes prises en charge en milieu ouvert pour atteindre, comme en Suède, le ratio de 1 agent pour 25 détenus (contre 1 pour 50 en France). Troisièmement, développer un outil statistique irréprochable, harmonisé entre les Etats membres du Conseil de l'Europe, pour évaluer les facteurs de la récidive.

Face à l'augmentation croissante du nombre de détenus, les gouvernements précédents ont, au contraire, réagi par des projets d'accroissement et de modernisation du parc pénitentiaire, creusant le déficit public : le projet Chalandon sous la présidence Mitterrand (13 000 places supplémentaires), le plan Bédier sous la présidence Chirac (partenariats publics-privés), la loi du 27 mars 2012 sous la présidence Sarkozy (objectif de 80 000 places en 2017). Et d'après la Cour des comptes, le loyer des établissements pénitentiaires devrait atteindre 567,3 millions d'euros en 2017. Pourtant, ces initiatives sont vaines, car on sait que tous les pays ayant choisi cette solution ont vu leur taux de détention s'accroître, sans effet sur la surpopulation carcérale. Or, la prison est évidemment criminogène. Les chiffres de la démographe Annie Kensey sont sans appel : 50% des anciens détenus seront à nouveau condamnés à de la prison ferme. Dès lors, la politique du tout carcéral est un élan vers le pire.

Alors, il faut multiplier les peines alternatives. En France, le recours au bracelet électronique en témoigne. Le nombre de détenus sous surveillance électronique a doublé en deux ans, atteignant 10 244 en juillet 2012. Un succès tant pour la prévention de la récidive (seulement 23% de nouvelles condamnations à de la prison ferme), que pour les finances publiques (une personne placée sous surveillance électronique coûte 15,50 euros par jour, contre 94,91 euros pour un détenu). Ce succès doit, à l'aune des pratiques scandinaves, appeler une réforme sans précédent. Le meilleur exemple est celui de la Finlande qui, grâce à une refonte globale de sa politique pénale, a divisé par deux son taux de détention, tout en améliorant les statistiques de la délinquance. Mais une telle révolution carcérale supposait une révolution culturelle, rendue possible par un véritable travail pédagogique auprès des médias et de l'opinion publique finlandaise. Une configuration qui semble émerger en France, comme en témoigne le manifeste «Pour une politique pénale efficace», rédigé par un groupe de travail interprofessionnel et

publié le 12 juin 2012 dans Libe.fr. Alors, considérons que «oui», la France peut réduire de moitié sa population carcérale !

Prison, l'exception

Transcription de l'émission radiophonique « A la barre », sur France-Inter, le 7 octobre 2012

Introduction par les journalistes

« Le dossier c'est celui de la prison. 67 000 détenus dans les prisons françaises et pas assez de place pour les accueillir, surpopulation donc d'où cette proposition choc faite par un avocat : il faut carrément diviser par deux le nombre de prisonniers

- Et cet avocat c'est ?

- Maître Pierre-Olivier Sur, un pénaliste reconnu, avocat dans l'affaire du sang contaminé, avocat aussi dans le procès des Khmers rouges au côté des victimes, il faut, plaide-t-il, que la prison devienne l'exception. »

« J'entends la voix de tous ceux qui disent « Il y a trop d'insécurité en France ». J'entends la voix de tous ceux qui disent « Ne soyons pas ou ne soyons plus laxistes ». J'entends la voix de tous ceux qui disent - ils le disent moins maintenant - « Pas de prison 3 étoiles. Il faut sanctionner ».

Mais moi qui ait passé trois ans en prison - et oui je suis avocat pénaliste, tous les samedis matins je suis en prison, et pendant vingt ans de ma vie, tous les samedis matins en prison ça fait cinquante samedi par an, que vous multipliez par vingt ans, cinq fois deux dix, mille jours de prison, environ trois ans fermes, je les ai purgés – je peux vous dire que c'est moi l'avocat pénaliste qui en ait assez d'entendre dire toutes ces stupidités parce que nous savons que la prison est criminogène, nous savons qu'il y a un prisonnier sur deux qui revient en prison, nous savons que ce chiffre n'a pas varié depuis deux cents ans, nous savons que la France a été condamnée pour traitement inhumain par la simple façon dont on traite nos prisonniers, condamnée par Strasbourg, c'est-à-dire par l'Europe, en 2012.

- Mais une fois que vous avez dit ça, une fois que vous avez fait ce constat assez terrifiant, qu'est-ce que vous proposez pour diminuer, parce que c'est ça que vous voulez, le nombre de prisonniers ?

- Écoutez il y a un calcul mathématique qui est très simple et je pense très convaincant. Vous avez 20% de fous en prison, excusez le terme fous, je devrais vous dire de psychopathes, de bipolaires, de schizophrènes, mais vous avez 20% de prisonniers aujourd'hui qui devraient être non pas en prison mais à l'hôpital, et ce sont les médecins qui parlent, sauf qu'il est peut-être plus facile de les laisser croupir en prison, et ça c'est scandaleux, ce n'est pas digne, ce n'est pas humainement possible en France. Donc vous retirez 20% des 67 000 prisonniers demain si les hôpitaux sont capables évidemment de les accueillir. Et puis vous retirez aussi 25 % de la population carcérale, de ceux qui sont en détention provisoire, c'est-à-dire de ceux qui sont présumés innocents. Des gens qui attendent d'être jugés. Bien sûr, dans des affaires où la sûreté publique, où la sécurité publique est en jeu, il n'est pas question de libérer quelqu'un qui est dangereux et que la police ou la gendarmerie vient enfin d'arrêter. Mais parmi les 25 % de personnes qui sont en détention provisoire, vous n'en avez qu'une infime partie qui relève d'affaires dites criminelles, c'est-à-dire les plus graves, c'est-à-dire qui mettent en danger la société. Donc il faut libérer pratiquement 25 % de ces 60 000 détenus. Oui, on arrive sans beaucoup de difficulté, par ce simple calcul mathématique, à libérer la moitié des prisonniers que nous avons en France. Songez que la Finlande a divisé par deux sa population carcérale au cours de ces quinze dernières années, sans pour autant aggraver le taux de délinquance, mais au contraire on l'a vu petit à petit fléchir.

- Nous vous remercions pour cette plaidoirie passionnée pour que les prisons qui sont aujourd'hui une forme d'automatisme, de règle, les prisons deviennent peut-être un jour, une forme d'exception.

- Oui, aujourd'hui, « les prisons sont pleines, mais vides de sens », c'est un mot de la ministre de la justice Mme Christiane Taubira, et j'y adhère.

- Merci beaucoup. »

LES PROCÉDÉS ORATOIRES (séance 4)

Cicéron, Première Catilinaire, 8 novembre 63 av. J.-C

En 63 av. J.-C., Catilina organise une conjuration pour prendre le pouvoir à Rome. Cicéron, écrivain, orateur et homme politique, qui est consul cette année-là, dénonce publiquement le complot. Voici le début du discours.

Jusques à quand abuseras-tu de notre patience, Catilina? Combien de temps encore serons-nous le jouet de ta fureur? Jusqu'où s'emportera ton audace effrénée? Quoi! ni la garde qui veille la nuit sur le mont Palatin, ni les forces répandues dans toute la ville, ni la consternation du peuple, ni ce concours de tous les bons citoyens, ni le lieu fortifié choisi pour cette assemblée, ni les regards indignés de tous les sénateurs, rien n'a pu t'ébranler! Tu ne vois pas que tes projets sont découverts? que ta conjuration est ici environnée de témoins, enchaînée de toutes parts? Penses-tu qu'aucun de nous ignore ce que tu as fait la nuit dernière et celle qui l'a précédée; dans quelle maison tu t'es rendu; quels complices tu as réunis; quelles résolutions tu as prises?

O temps! ô mœurs! Tous ces complots, le Sénat les connaît, le consul les voit, et Catilina vit encore! Il vit; que dis-je? il vient au sénat; il est admis aux conseils de la république; il choisit parmi nous et marque de l'œil ceux qu'il veut immoler. Et nous, hommes pleins de courage, nous croyons faire assez pour la patrie, si nous évitons sa fureur et ses poignards! Depuis longtemps, Catilina, le consul aurait dû t'envoyer à la mort, et faire tomber ta tête sous le glaive dont tu veux tous nous frapper. Le premier des Gracques essayait contre l'ordre établi des innovations dangereuses; un illustre citoyen, le grand pontife P. Scipion, qui cependant n'était pas magistrat, l'en punit par la mort. Et lorsque Catilina s'apprête à faire de l'univers un théâtre de carnage et d'incendies, les consuls ne l'en puniraient pas! Je ne rappellerai point que Servillus Ahala, pour sauver la république des changements que méditait Spurius Mélius, le tua de sa propre main: de tels exemples sont trop anciens.

Il n'est plus, non, il n'est plus ce temps où de grands hommes mettaient leur gloire à frapper avec plus de rigueur un citoyen pernicieux que l'ennemi le plus acharné. Aujourd'hui un sénatus-consulte nous arme contre toi, Catilina, d'un pouvoir terrible. Ni la sagesse des conseils, ni l'autorité de cet ordre ne manque à la république. Nous seuls, je le dis ouvertement, nous seuls, consuls sans vertu, nous manquons à nos devoirs.

Discours de Victor Hugo à l'assemblée, mars 1851

Messieurs, quand nous sommes allés à Lille, mes honorables compagnons de voyage et moi, la loi des logements insalubres y avaient passé ; voici ce qu'elle avait laissé derrière elle, voici ce que nous avons trouvé :

Figurez-vous ces caves dont rien de ce que je vous ai dit ne peut vous donner l'idée ; figurez-vous ces cours qu'ils appellent des courettes, resserrées entre de hautes masures, sombres, humides, glaciales, méphitiques, pleines de miasmes stagnants, encombrées d'immondices, les fosses d'aisance à côté des puits ! Hé mon Dieu ! ce n'est pas le moment de chercher des délicatesses de langage ! Figurez-vous ces maisons, ces masures habitées du haut en bas, jusque sous terre, les eaux croupissantes filtrant à travers les pavés dans ces tanières où il y a des créatures humaines. Quelquefois jusqu'à dix familles dans une mesure, jusqu'à dix personnes dans une chambre, jusqu'à cinq ou six dans un lit, les âges et les sexes mêlés, les greniers aussi hideux que les caves, des galetas où il entre assez de froid pour grelotter et pas assez d'air pour respirer !

Et au milieu de tout cela le travail sans relâche, le travail acharné, pas assez d'heures de sommeil, le travail de l'homme, le travail de la femme, le travail de l'âge mûr, le travail de la vieillesse, le travail de l'enfance, le travail de l'infirme, et souvent pas de pain et souvent pas de feu, et cette femme aveugle, entre ses deux enfants dont l'un est mort et l'autre va mourir, et ce filetier phthisique agonisant, et cette mère épileptique qui a trois enfants et qui gagne trois sous par jour !

Figurez-vous tout cela et si vous vous récriez, et si vous doutez, et si vous niez... Ah ! vous niez ! Eh bien, dérangez-vous quelques heures, venez avec nous, incrédules et nous vous ferons voir de vos yeux, toucher de vos mains, les plaies, les plaies saignantes de ce Christ qu'on appelle le peuple !

Car, eh mon Dieu ! pourquoi vous méprenez-vous ? Parler pour les pauvres, ce n'est pas parler contre les riches ! A quelque opinion qu'on appartienne, est-ce que ce n'est pas votre avis à tous ?

Messieurs, on est venu plus d'une fois jeter le cri d'alarme dans cette Assemblée. On vous a dit, comme je viens de le faire, mais à un point de vue autre que le mien, au point de vue du passé, tandis que je me place, moi, au point de vue de l'avenir, on vous a dit que le mal croissait, que le flot montait, que le danger social grandissait d'instant en instant. Eh bien ! moi aussi, je viens faire ma dénonciation à cette tribune...

Messieurs, je vous dénonce la misère qui n'est pas seulement la souffrance de l'individu, qui est la ruine de la société, la misère qui a fait les jacqueries, qui a fait Buzançais, qui a fait juin 1848 ! Je vous dénonce la misère, cette longue agonie du pauvre qui se termine par la mort du riche !

Législateurs, la misère est la plus implacable ennemie des lois ! Poursuivez-la, frappez-la, détruisez-la !

Patrice Spinosi (avocat de l'Observatoire International des Prisons), 16 décembre 2012 (radio)

Je sais bien qu'aujourd'hui nous sommes en pleine crise, à un moment où il y a des restrictions de toutes parts, et que chacun peut penser que l'argent public peut être mieux utilisé. C'est vrai, on peut le comprendre, mais il ne faut pas oublier - c'est Camus qui le disait - qu'une société se juge à l'état de ses prisons. La vraie question, c'est cela : qui sommes-nous, nous, la France ? Et cette question, la Cour Européenne des Droits de l'Homme, qui est une juridiction qui dépasse les frontières des états, y a déjà répondu. Il faut savoir que la France est aujourd'hui le pays le plus condamné, avec la Turquie, de l'ensemble du conseil de l'Europe, pour l'état de ses prisons, et d'une façon plus générale, pour le traitement de ses détenus. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que aujourd'hui un prisonnier est mieux traité au Royaume-Uni, en Espagne, en Pologne, qu'en France. C'est cela, la vérité des prisons françaises.

Alors la prison des Baumettes dont on parle en ce moment beaucoup. Eh bien cette prison, elle n'est hélas qu'un exemple parmi d'autres. Le coup de projecteur qui a été porté effectivement par le contrôleur général des prisons est absolument édifiant. Qu'est-ce qu'on découvre : des détenus qui sont forcés de laper l'eau des toilettes, parce qu'il n'y a pas d'eau courante dans leur cellule, des rats, des cafards qui sont omniprésents, dans les lits, dans les frigos, des cellules qui sont inondées parce qu'elles sont mal construites, dès qu'il y a la moindre averse, c'est cela ce qui a été rapporté comme étant la réalité de la détention aux Baumettes. Mais on parle des Baumettes, on aurait pu parler d'autres endroits, on aurait pu parler de Fleuris Mérogis, de Rouen, de Nantes, de Frères, il y a hélas de multiples exemples de même nature.

Alors, une fois que l'on a fait ce constat, que peut-on faire ? C'est cela la question : que faut-il faire ? Évidemment c'est rénover, c'est construire, mais à condition qu'on construise de façon intelligente. Parce qu'il y a eu de nouveaux établissements qui ont vu le jour, mais ils ont été conçus dans une logique qui était totalement sécuritaire au point que l'isolement y est devenu la règle. Et ce sont donc des établissements froids, inhumains, non seulement pour les détenus mais pour les surveillants eux-mêmes puisqu'il n'y a plus aucune possibilité de contact entre détenus mais aussi entre surveillants et détenus. Et c'est absolument décourageant de constater ça parce que cela veut dire que le peu d'argent qui est investi et qui est tellement nécessaire l'est à mauvais escient. Mais surtout, au-delà, au-delà des constructions, des rénovations, je crois de façon absolument certaine que c'est en fait la politique pénale du gouvernement qui doit changer. Et de nos jours l'emprisonnement qui est porté par l'action des parties civiles est devenu la seule peine qui représente une véritable satisfaction pour les victimes. Et il faut réapprendre le sens de la peine. Celui qui est condamné a nui à la société, c'est un fait. On veut l'en écarter, c'est normal. Mais surtout, surtout ce que l'on veut c'est éviter qu'il récidive. Or il est acquis aujourd'hui qu'il n'y a pas de lieu plus propice à former les récidivistes que la prison. C'est – c'est un lieu-commun – c'est l'école de la délinquance, mais nous avocats, professionnels de la justice, nous le vérifions tous les jours. Mettre les gens en prison n'a jamais, jamais réduit la délinquance en France. Et donc, en limitant le nombre des prisonniers, qui est aujourd'hui de 65 000, qui est un record absolu en France, eh bien en limitant ce nombre, l'administration pourra mieux traiter ceux qui sont enfermés à bon escient et dont il est nécessaire qu'ils le restent jusqu'à leur sortie, qui d'ailleurs pourra être ainsi mieux préparée, mais elle pourra aussi éviter à des personnes qui n'ont rien à y faire qu'elles finissent en prison pour

y subir des traitements indignes. Emprisonner moins pour emprisonner mieux, c'est l'option qui semble être choisie aujourd'hui par le gouvernement, il reste à voir si cette promesse qui a été faite par le garde des sceaux ne restera pas un vœu pieux.